

RÉALISER UNE EXPERTISE DU BÂTIMENT

Pourquoi réaliser une expertise ?

90% ! Nous passons en moyenne 90 % de notre temps à l'intérieur de bâtiments et 54 % au sein même de notre maison. Y sommes-nous bien installés, de façon saine et confortable ? L'investissement réalisé sera-t-il pérenne ? Comment réagir en cas de **vice caché** ? Que faire en cas de litige avec une entreprise ou un artisan **après réception** ? Quels travaux faudra-t-il entreprendre pour **réduire la consommation en énergie** ? Découvrez ici pourquoi et comment réaliser une expertise.



Réaliser une expertise, c'est

connaître les différents modes constructifs de toutes sortes de biens immobiliers : maison, appartement, ossatures lourdes ou légères en bois...

Réaliser une expertise, c'est donner des avis techniques, économiques et juridiques, afin d'éclairer vos décisions.

Réaliser une expertise, c'est aussi identifier les causes de vos problèmes, estimer des solutions réparatrices et dégager d'éventuelles responsabilités.

Les missions de l'expert

Désordres, malfaçons, sinistres, pathologies du bâtiment...

- Traces d'humidité soudaines ou progressives, intermittentes ou permanentes...
- Infiltration, remontée capillaire ou de nappe, condensation surfacique ou profonde...
- Déformation et changement de couleur de boiseries, altération fongique ou xylophage...
- Consommation d'énergie excessive, changement d'énergie...
- Fissuration de murs, cloquage de peintures, desquamation de pierres...
- Malfaçon, non-conformité, dégradation, vieillissement prématuré...

Les différentes formes d'expertises

Privée, amiable ou judiciaire...

Nos experts ont la compétence et l'habitude d'accompagner les particuliers comme les professionnels dans ces 3 formes d'expertises :

- Privée, l'expertise apporte des conseils au client qui souhaite rénover son bien immobilier ou comprendre l'origine d'un désordre. La majorité de nos clients souhaitent des audits énergétiques spécifiques pour des logements rencontrant des problèmes d'humidité récurrents par exemple. Les Etats des Lieux Locatifs font aussi partie de nos missions.
- Amiable, l'expertise est organisée pour auditionner l'ensemble des intervenants et trouver des solutions satisfaisantes. Les professionnels apprécient eux-aussi cette médiation qui leur permet d'éviter une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.
- Judiciaire, l'expertise mandatée par un tribunal permet de mettre en cause un matériel, un matériau ou une mise en oeuvre. ANAIS EXPERTISES travaille étroitement avec des avocats spécialistes du bâti afin d'apporter des conseils sérieux et actualisés à ses clients.

Le rapport d'expertise

Le rapport d'expertise peut vous permettre d'obtenir réparation des préjudices subis, devant les tribunaux au besoin. Mais avant, ANAIS EXPERTISES se charge d'organiser l'expertise amiable afin d'éviter les recours devant les tribunaux ; dans la majorité des cas, des compromis sont trouvés et l'ensemble des parties sont satisfaites.

L'expert du bâtiment

L'expert mandaté devient votre interlocuteur privilégié. Seul cet expert aura accès à vos informations. Vous pourrez entrer en contact avec lui autant que nécessaire. Il vous accompagnera tout pendant que le problème ne sera pas résolu.

Commander une expertise indépendante

Décrivez-nous succinctement votre problème et [demandez un devis ici](#), nous serons heureux de vous aider.

ANAIS EXPERTISES : [09.8008.5008](tel:09.8008.5008)